

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jacqueline Lang	Numéro de permis 2019280	Date d'inspection Le 20 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie Précieux Moments		Numéro de téléphone (506) 821-2222	
Adresse 21 avenue Des Érables Clair NB E7A 2B4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de repos, du changement de couche, des toilettes, de l'alimentation, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, des compétences et formation.
Observation de la fin de la sieste pour un enfant.
Observation de la collation pour un après-classe.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juillet 2023

Date

original signé par

Jacqueline Lang

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juillet 2023

Date